



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

PROC • NUMÉRO 012 • 2^e SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 12 décembre 2007

—
Président

M. Gary Goodyear

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le mercredi 12 décembre 2007

• (1540)

[Traduction]

Le président (M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC)): Chers collègues, je déclare la séance ouverte.

Le comité reprend son étude de la motion visant l'adoption du premier rapport du Sous-comité des affaires émanant des députés sur le projet de loi C-482, qui a été présenté au comité le jeudi 6 décembre dernier.

À la dernière séance, j'ai décidé de prendre le temps de réfléchir à certaines discussions que nous avons eues autour de la table. Ma première priorité a été de respecter le privilège de Mme Picard, comme le prévoit le Règlement. Je sais que les députés en ont discuté, et ils souhaitent peut-être que nous passions simplement au vote sur cette question. C'est ce que j'entends dire.

Je vais vous proposer de sortir un peu des sentiers battus, si vous le permettez. Est-ce que cela vous convient? Puis-je avoir votre accord là-dessus?

Je vous remercie, chers députés, pour cette merveilleuse coopération. Je pense donc que nous pouvons passer au vote.

La question est la suivante: Voulez-vous que nous adoptions le rapport du Sous-comité des affaires émanant des députés?

Voulez-vous que je lise la motion? Très bien. Le premier rapport est très court:

Conformément à l'alinéa 92(1)a) du Règlement, le Sous-comité a convenu que le projet de loi C-482, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (Charte de la langue française) et d'autres lois en conséquence, soit désigné non votable, parce qu'il va à l'encontre du critère qui veut que les projets de loi et les motions ne transgressent pas clairement les lois constitutionnelles de 1867 à 1982, y compris la Charte canadienne des droits et libertés.

Le rapport est-il adopté?

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le président, je pense que nous devrions tenir un vote par appel nominal sur cette question, si cela ne vous dérange pas.

Le président: Un vote par appel nominal, certainement.

(La motion est rejetée par 7 voix contre 3.)

Le président: Y a-t-il d'autres points à l'ordre du jour?

L'hon. Dominic LeBlanc (Beauséjour, Lib.): Joyeux Noël, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :
Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.